

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 MARS 1885.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Naturalisation ordinaire.

(Voir les n^{os} 163, 222 et 227, session de 1883-1884, 15, 18, 21, 23, 27, 33, 34, 39, 41 et 62, session de 1884-85, de la Chambre des Représentants.

Présents : MM. le baron T' KINT DE ROODENBEKE, Président; DEWANDRE, CROCQ, SIMONIS, LEIRENS, le comte TH. DE LIMBURG STIRUM, le vicomte DE NAMUR D'ELZÉE et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I

Par M. le baron T'KINT DE ROODENBEKE, sur la demande du sieur MATHIEU-ROMAIN-CONSTANTIN BARTHOLOMEUS, sacristain-organiste, à Lanaeken (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Bartholomeus Mathieu-Romain-Constantin, sacristain-organiste, à Lanaeken, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht, le 9 août 1828.

Il habite la Belgique depuis 1835. Il a épousé une Belge, et plusieurs enfants sont nés de ce mariage.

Le pétitionnaire a rempli ses obligations militaires en Belgique et est exempté des droits d'enregistrement, conformément à l'article 1^{er}, 4^e de la loi du 7 août 1881, comme étant né, avant le 4 juin 1839, dans la partie cédée du Limbourg.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 76 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

II

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HERMAN-GUILLAUME
BERCHTER, comptable à Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Berchter, Herman Guillaume, comptable à Liège, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Neu-Louisendorf (Prusse), le 17 janvier 1854.

Il habite la Belgique depuis le 19 novembre 1878 et y a épousé une Belge. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Le pétitionnaire a pris l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 63 voix contre 18.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

III

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-RENÉ BICAISE,
consul de Belgique à Freetown, Sierra-Leone (Afrique).*

MESSIEURS,

Le sieur Bicaise, Louis-René, consul de Belgique à Freetown (Afrique), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Rio-Nunez (côte occidentale d'Afrique), le 2 novembre 1846.

Il est arrivé en Belgique à l'âge de 4 ans et y a résidé pendant plus de 17 ans. En 1871, il retourna à Freetown, pour y exercer les fonctions de consul de Belgique.

Le pétitionnaire n'a pas satisfait aux lois sur le service militaire, parce qu'il n'y était pas contraint.

Il a contracté l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées lui sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 contre 4.

Votre Commission vous propose de lui réserver bon accueil.

IV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS-JULES BIVER, propriétaire, à Hachy (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Biver, Nicolas-Jules, propriétaire à Hachy (Luxembourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Né à Hachy (Luxembourg), le 11 mai 1860, d'un père naturalisé Belge, le pétitionnaire a négligé de faire, à l'époque de sa majorité, la déclaration prescrite par l'article 9 du Code civil pour réclamer la qualité de Belge.

Il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique et s'engage à acquitter les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 70 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de lui réserver bon accueil.

V

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE BROSIUS, contre-maitre de fonderie à Châtillon (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Brosius, Jean-Pierre, contre-maitre de fonderie, à Châtillon (Luxembourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bissen (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 avril 1853.

Il habite la Belgique depuis 1860 et y a épousé une Belge ; un enfant est né en Belgique de cette union.

Le pétitionnaire a satisfait à ses devoirs de milice dans le Grand-Duché.

Il a contracté l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 75 voix contre 6.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur SALOMON CAMP, employé de commerce, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Camp, Salomon, employé de commerce, à Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Dirmertzheim (Prusse Rhénane), le 24 novembre 1844.

Il habite la Belgique depuis 1870 et a l'intention d'y contracter mariage.

Le pétitionnaire est en règle en ce qui concerne ses obligations militaires en Allemagne, et il a pris l'engagement de solder, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 65 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

VII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-ANATOLE COURMONT, négociant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Courmont, Louis-Anatole, négociant, à Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Douai (France), le 20 mars 1837.

Il habite la Belgique depuis 1871.

Le pétitionnaire est marié et père de famille de quatre enfants, dont deux sont nés en Belgique.

Il a concouru au tirage au sort en France et a pris l'engagement d'acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 69 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de lui faire aussi un accueil favorable.

VIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-JOSEPH CURNEL, commis, à Verviers.

MESSIEURS,

Le sieur Curnel, Jean-Joseph, commis, à Verviers, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Weismes (Prusse), le 3 mars 1849.

Il habite la Belgique depuis 1860. Le pétitionnaire a été autorisé, par arrêté royal du 4 avril 1874, à établir son domicile en Belgique. Il a pris l'engagement d'acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi, et a satisfait en Belgique aux lois sur la milice.

Il est célibataire.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 75 voix contre 6.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

IX

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur JULES ROUZÉ, commerçant, à Aulnois (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Rouzé, Jules, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Taisnière-sur-Hon (France), le 27 mai 1827.

Il habite la Belgique depuis 1871 et demeure actuellement à Aulnois (Hainaut), où il est négociant.

Il a épousé en 1875 une Belge et en a un enfant.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 78 voix contre 3.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

X

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI VAN DYK,
négociant, à Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Van Dyk, Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht (Pays-Bas), le 11 août 1856.

Il habite la Belgique depuis 1873 et réside à Liège où il est négociant.

Il y a épousé, en 1880, une femme belge dont il a deux enfants.

Il n'a pas eu à satisfaire au service militaire dans son pays d'origine ni en Belgique.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 69 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XI

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDOUARD WAROUX,
cultivateur, à Wiers (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Waroux, Édouard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vieux-Condé (France), le 22 janvier 1853 d'un père français et d'une mère d'origine belge.

Il habite la Belgique depuis 1865 à Wiers (Hainaut), où il est établi comme cultivateur.

Il s'y est marié en 1877 avec une Belge dont il a un enfant.

Il a satisfait à la loi sur la milice en France.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ÉMILE WAROUX, cultivateur, à Wiers (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Waroux, Émile, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vieux-Condé (France), le 15 juillet 1862, d'un père français et d'une mère belge d'origine.

Il habite la Belgique depuis 1865, à Wiers (Hainaut), où il est établi comme cultivateur.

Il est célibataire et a satisfait en France aux lois sur la milice.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 70 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VICTOR WAROUX, cultivateur, à Wiers (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Waroux, Victor, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vieux-Condé (France), le 6 septembre 1860, d'un père français et d'une mère belge d'origine.

Il habite la Belgique depuis 1865 à Wiers (Hainaut), où il est cultivateur.

Il est célibataire et a satisfait en France aux lois sur la milice.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 70 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XIV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDWIN-ARTHUR-JULES WILDENSTEIN, employé à la Société de la Vieille-Montagne, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Wildenstein, Edwin-Arthur-Jules, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Broich (Prusse), le 30 septembre 1857.

Il habite la Belgique depuis 1877 et la ville de Liège depuis 1879. Il occupe un emploi dans les bureaux de la Société de la Vieille-Montagne.

Le sieur Wildenstein est célibataire et il a été dispensé du service militaire en Allemagne.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 64 voix contre 17.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XV

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur PIERRE-JEAN DORSSERS, boutiquier à Molenbeek-Saint-Jean-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Dorssers, Pierre-Jean, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wilden (Limbourg hollandais), le 5 septembre 1837.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} mai 1869. Il exerce la profession de boutiquier à Molenbeek-Saint-Jean. Il est marié à une femme belge et n'a pas d'enfants. Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice et est dispensé du droit d'enregistrement, conformément à l'article 1^{er}, 4^o, de la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XVI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GILLES-JOSEPH GAMBON, pharmacien, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Gambon, Gilles-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht, le 19 août 1823.

Il habite la Belgique depuis le mois de juin 1863.

Il examine la profession de pharmacien. Il est veuf et père d'une fille. Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice.

Il est dispensé du paiement du droit d'enregistrement par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 76 voix contre 5.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XVII

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle MARIE-HÉLÈNE-CLÉMENTE HOURLIER, sous-institutrice à l'école gardienne de Nivelles.

MESSIEURS,

La demoiselle Hourlier, Marie-Hélène-Clémence, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Hirson (France), le 22 juin 1862.

Elle habite la Belgique depuis son enfance.

Elle est sous-institutrice à l'école gardienne de Nivelles. Elle a pris l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement établi par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XVIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS HULLARD, sous-lieutenant au 8^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Hullard, Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Rollingergrund (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 mai 1861.

Il habite la Belgique depuis 1878.

Il s'est engagé comme soldat dans l'armée belge, est entré à l'école militaire et en est sorti avec le grade de sous-lieutenant, le 2 mai 1882. Il n'est pas marié. Les sujets luxembourgeois n'ont pas d'obligations militaires à remplir dans leur pays. Il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit établi par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 79 voix contre 2.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XIX

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur THÉOPHILE-EUGÈNE
JEAN-BAPTISTE, surveillant des travaux publics, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Baptiste, Théophile-Eugène, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Auxerre (Yonne, France), le 14 mars 1852.

Il habite la Belgique depuis 1877.

Il est surveillant de travaux publics, à Anvers. Il a épousé une femme belge dont il a un enfant. Il a satisfait en France aux lois sur la milice. Il a pris l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement établi par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 63 voix contre 18.

Votre Commission vous propose d'admettre sa demande.

XX

*Par M. SIMONIS, sur la demande du sieur JEAN-NICOLAS MARTIN,
négociant, à Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Martin, Jean-Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Morfontaine (France), le 6 novembre 1840.

Il habite la Belgique depuis l'année 1859 et il est marié depuis 1879.

Il a satisfait en France aux lois de milice.

Il a pris l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement prescrit par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités sont très bons.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXI

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-HUBERT NYSSSEN,
vicaire, à Brée (Limbourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Nyssen, Henri-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Nederweert (Limbourg cédé), le 26 mai 1850.

Il habite la Belgique depuis 1876. Il demeure actuellement à Brée, où il est vicaire.

Il a satisfait aux lois de milice dans les Pays-Bas.

Il a pris l'engagement de payer les droits d'enregistrement prescrits par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités sont très satisfaisants.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 75 voix contre 6.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHRÉTIEN-HUBERT PLOUNEN, typographe, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Plounen, Chrétien-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht, le 19 octobre 1821.

Il habite la Belgique depuis 1832 et y a satisfait aux lois sur la milice.

Il est veuf et père de six enfants.

Né avant le 4 juin 1839 dans le Limbourg cédé, il est exempté du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont très satisfaisants.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDOUARD REMNANT, jockey, à Angleur (Liège)

MESSIEURS,

Le sieur Remnant, Edouard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Middle-Mill-Lawn-Kingston (Angleterre), le 1^{er} octobre 1855.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} octobre 1875.

Il est veuf d'une femme belge dont il n'a pas d'enfants.

Comme Anglais, il n'a pas à fournir la preuve qu'il a satisfait au service militaire.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités sont satisfaisants.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXIV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-BAPTISTE-LÉONARD ROS, plafonneur, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Ros, Jean-Baptiste-Léonard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bréda (Pays-Bas), le 9 décembre 1835.

Il habite la Belgique depuis l'âge de six ans.

Il est marié depuis 1858 avec une femme belge et est père de sept enfants.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé.

Il a satisfait aux lois de milice en Hollande.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MAURICE ROSENHEIM, rentier, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Rosenheim, Maurice, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Gache (Prusse), le 29 avril 1819.

Il habite la Belgique depuis le 18 septembre 1877.

Il est célibataire et il a été autorisé à établir son domicile en Belgique par arrêté royal du 10 novembre 1878.

Il s'engage à payer les droits d'enregistrement exigés.

Les rapports des autorités sont satisfaisants.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 68 voix contre 16.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXVI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS RÖSER-BLEY, commis à l'administration des chemins de fer du Grand-Central, à Hasselt.

MESSIEURS,

Le sieur Röser-Bley, Louis, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Coblenze, le 30 novembre 1853.

Il habite la Belgique depuis le 15 juillet 1874.

Il exerce les fonctions de premier commis à l'administration des chemins de fer du Grand-Central.

Conformément à l'avis de M. le Procureur général près la Cour d'appel de Liège, le sieur Röser-Bley n'était pas astreint au service militaire en Belgique.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités sont très satisfaisants.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 73 voix contre 8.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXVII

Par M. LEIRENS, sur la demande du sieur JEAN-GUILLAUME MENDER, graveur à l'Institut cartographique militaire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Mender, Jean-Guillaume, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Utrecht (Pays-Bas), le 25 juillet 1836.

Il habite la Belgique depuis le 31 décembre 1863, et demeure actuellement à Saint-Gilles, où il exerce la profession de graveur à l'Institut cartographique militaire.

Il a épousé une femme hollandaise et est père de sept enfants, tous nés en Belgique.

Il s'engage à acquitter le droit prévu par la loi

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXVIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-VALENTIN METZGER, restaurateur, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Metzger, Charles-Valentin, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Colmar (Alsace), le 11 avril 1832.

Il habite la Belgique depuis le 2 août 1874, réside actuellement à Bruxelles, où il exerce la profession de restaurateur. Il a épousé une femme d'origine allemande et est père de deux enfants nés à l'étranger.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 61 voix contre 20.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXIX

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDMOND MOREL, contre-maître provisoire à l'Administration des postes et télégraphes, à Malines.

MESSIEURS,

Le sieur Morel, Edmond, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Is-en-Bassigny (Haute-Marne, France), le 16 mars 1844.

Il habite la Belgique depuis le 26 mars 1877. Il a d'abord résidé à Tournai, pendant environ deux ans. En novembre 1879, il a quitté la Belgique pour se rendre à Londres et le 20 janvier 1881, il est revenu à Bruxelles. Actuellement il est établi, à titre provisoire, contre-maître à l'atelier du timbre, à Malines.

Il est époux en secondes noces d'une femme belge; de ce mariage est issu un enfant, né à Bristol (Angleterre), le 15 décembre 1879. Il a promis de payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 69 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXX

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS NEY, sergent-major
au 5^e régiment de ligne.*

MESSIEURS,

Le sieur Ney, Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bavigne, commune de Mecher (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 octobre 1860.

Il habite la Belgique depuis le 23 avril 1877, date à laquelle il a contracté un engagement dans l'armée belge.

Il a promis d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 79 voix contre 2.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXXI

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VALENTIN NOTHOMB,
clerc d'avoué, à Arlon.*

MESSIEURS,

Le sieur Nothomb, Valentin, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Beckerich (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 novembre 1850.

Il habite la Belgique depuis 1874 et est clerc d'avoué à Arlon.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXXII

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-MATHIEU PALMANS,
marchand-tailleur, à Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruuxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Palmans, Pierre-Mathieu, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht, le 28 juin 1827.

Il habite la Belgique depuis le 9 février 1860. Il exerce à Saint-Josse-ten-Noode la profession de marchand-tailleur et est marié sans enfants.

Il est dispensé du droit d'enregistrement, conformément à l'article 1^{er}, 4^o, de la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXXIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PAUL PAULY, sergent-major au régiment des carabiniers.

MESSIEURS,

Le sieur Pauly, Paul, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Luxembourg, le 4 mars 1862.

Il habite la Belgique depuis 1878, à la suite d'un engagement pris au régiment des carabiniers.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXXIV

Par M. le comte TH. DE LIMBURG STIRUM, sur la demande du sieur ÉDOUARD DE BAERE, employé à l'école normale de l'État, à Bruges.

MESSIEURS,

Le sieur De Baere, Edouard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Eede (Pays-Bas), le 10 septembre 1856.

Il habite la Belgique depuis 1874; il est commissionnaire à l'école normale de l'État, à Bruges. Il a épousé une femme belge; un enfant est issu de ce mariage. Le sieur De Baere a satisfait aux lois sur la milice du royaume des Pays-Bas.

Il a promis d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités belges et étrangères sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur De Baere.

XXXV

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-ERNEST DIETZ,
sergent-major au 1^{er} régiment de chasseurs à pied.*

MESSIEURS,

Le sieur Dietz, Louis-Ernest, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 mars 1861.

Il habite la Belgique de 1878 ; il s'est engagé le 4 octobre de cette année au 1^{er} régiment des chasseurs à pied, où il est actuellement sergent-major.

La naturalisation ordinaire lui avait été accordée par les Chambres, lors de la de la dernière session, mais l'acceptation de la disposition législative du 6 mai 1884 n'ayant été faite que le 7 juillet 1884, a été inopérante, en vertu de l'article 9 de la loi du 6 août 1881.

Il prend l'engagement d'acquitter les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités sur sa conduite sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Dietz.

XXXVI

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN-
LUCIEN FRÈRE, clerc de notaire, à Neufchâteau (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Frère, Jean-Baptiste-Augustin-Lucien, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Saint-Nicolas-lez-Arras, en France, le 2 décembre 1857.

Il habite la Belgique depuis le 18 septembre 1875; il réside à Neufchâteau, où il est clerc de notaire. Il a épousé une femme belge et deux enfants sont nés de cette union. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sur le pétitionnaire sont tous favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 75 voix contre 6.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Frère.

XXXVII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ZÉPHIRIN-FERDINAND LAMPE, cultivateur, à Herseaux (Flandre occidentale).

MESSIEURS,

Le sieur Lampe, Zéphirin-Ferdinand, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Watrelos (France), le 21 juillet 1829.

Il habite la Belgique depuis 1878; il réside à Herseaux, où il est cultivateur. Il est marié avec une femme française et père de sept enfants. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités belges et étrangères ne contiennent que des renseignements favorables sur sa conduite et sa moralité.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 69 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de prendre la demande du sieur Lampe en considération.

XXXVIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HUBERT LEENDERS, employé au Grand-Central belge, à Hasselt.

MESSIEURS,

Le sieur Leenders, Jean-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht, le 17 mai 1831.

Il habite la Belgique depuis le 4 mai 1869. Il est employé au Grand-Central belge à Hasselt. Il est marié avec une femme belge et n'a pas d'enfants.

Il a satisfait dans son pays d'origine à ses devoirs de milice.

Il est dispensé du droit d'enregistrement, conformément à l'article 1^{er}, 4^o, de la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées sur la conduite du pétitionnaire sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 76 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Leenders.

XXXIX

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDMOND-FRANÇOIS LEGRAND, brasseur, à Beaumont.

MESSIEURS,

Le sieur Legrand, Edmond-François, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Caudry, département du Nord (France), le 7 août 1849.

Il habite la Belgique depuis 1875 et réside depuis lors à Beaumont, où il exerce la profession de brasseur. Il a épousé une femme belge et est père de trois enfants. Il a satisfait au service militaire en France.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sur sa conduite et ses antécédents sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 76 voix contre 5.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Legrand.

XL

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JULES-ERNEST LEROY, sous-directeur de la Compagnie anonyme des Liis militaires, à Laeken.

MESSIEURS,

Le sieur Leroy, Jules-Ernest, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Amiens, le 24 février 1851.

Il habite la Belgique depuis 1873; il demeure actuellement à Laeken, où il est sous-directeur de la Compagnie anonyme des Lits militaires. Il est marié à une femme belge et trois enfants sont nés de ce mariage. Le pétitionnaire a satisfait en France aux lois sur la milice.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sur sa conduite et son honorabilité sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Leroy.

XLI

Par M. le vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, sur la demande du sieur LUDOVIC-BENOIT-DÉSIRÉ DEBLOCK, propriétaire, à Schaerbeek-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le Deblock, Ludovic-Benoît-Désiré, propriétaire, à Schaerbeek, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bergues (France), le 10 mai 1850.

Il habite la Belgique depuis le 9 mai 1879. Deblock est célibataire et a satisfait en France aux lois sur la milice.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XLII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur DESIRÉ DELPORTE, contre-maître de sucrerie, à Brugelette (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Delporte, Édouard, contre-maître de sucrerie, à Brugelette (Hainaut), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Haussy (France), le 11 octobre 1856.

Il habite la Belgique depuis 1869 et est employé en qualité de contre-maître à la fabrique de sucre de Brugelette.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-JACQUES D'HUART, sergent au 9^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur d'Huart, Charles-Jacques, sergent au 9^e régiment de ligne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Garnish (Grand-Duché du Luxembourg), le 3 juillet 1860.

Il habite la Belgique depuis 1877 et sert actuellement dans l'armée belge.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XLIV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ISIDORE-DÉSIRÉ PONCELET, ouvrier à Dion-le-Mont (Namur).

MESSIEURS,

Le sieur Poncelet, Isidore-Désiré, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Dion-le-Mont (Namur), le 3 septembre 1859.
Il habite la Belgique depuis sa naissance et est célibataire ; il travaille actuellement aux usines de Fromelenne ; il a satisfait aux lois de la milice.
Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 78 voix contre 3.
Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XLV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRÉDÉRIC-THÉODORE SCHENCK, cabaretier, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Schenck, Frédéric-Théodore, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Elmshorn (Danemark), le 29 octobre 1838 ; il habite la Belgique depuis 1864 et demeure à Anvers, où il est cabaretier.
Schenck a épousé une Belge, dont il a eu 7 enfants. Il prétend, comme marin, avoir été exempté du service militaire.
Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 63 voix contre 18.
Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XLVI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE SIMON, maréchal-ferrant, à Vitry (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Simon, Pierre, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Hobscheid (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 novembre 1832.
Il habite la Belgique depuis le 25 mars 1856 et exerce la profession de maré-

chal-ferrant, à Vitry, où il possède une propriété. Simon a épousé une Belge et sept enfants sont nés de cette union. Il a été exempté du service militaire et a droit au bénéfice de la loi du 1^{er} août 1881, article 1^{er}, 4^e.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 10 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XLVII

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur JULES-ALEXIS-HENRI DASSARGUES, directeur d'une manufacture de porcelaines, à Ixelles-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Dassargues, Jules-Alexis-Henri, directeur de la manufacture de porcelaine de Madame Vermeren-Coché, à Ixelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Paris, le 11 septembre 1859.

Il habite la Belgique depuis 1876, et y a satisfait aux lois sur la milice.

Il s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 70 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLVIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PHILIPPE GOLDSTEIN, ministre officiant de la communauté israélite, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Goldstein, ministre du culte israélite, à Liège, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht, le 11 décembre 1837.

Il habite la Belgique depuis 1872, un arrêté ministériel du 30 septembre de cette année l'ayant appelé à y exercer les fonctions de son ministère. Il est père de huit enfants, dont quatre sont nés en Belgique.

Le pétitionnaire est exempt des droits d'enregistrement en vertu du § 4 de l'article 1^{er} de la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 63 voix contre 18.

Votre Commission vous propose de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

XLIX

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MAURICE-ADOLPHE-CHARLES GRIFFÉ, étudiant en médecine, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Griffé, étudiant en médecine, à Liège, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Saint-Denis (France), le 17 mars 1860.

Il habite la Belgique depuis 1861, époque à laquelle il est venu s'établir à Liège avec ses parents. S'étant fait inscrire pour la levée de milice en 1882, le Conseil l'a fait rayer de la liste du tirage comme étranger, sans obligation militaire en Belgique.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Le sieur Griffé s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

L

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle CONSTANCE PERLÈS, institutrice communale, à Bruxelles.

MESSIEURS,

La demoiselle Perlès, Constance, institutrice communale, à Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Paris, le 1^{er} avril 1862.

Elle habite la Belgique depuis 1873, ses parents étant venus s'y établir à cette époque. La pétitionnaire s'est engagée à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 62 voix contre 19.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LÉON-DIEUDONNÉ QUAEDVLIEG, ébéniste, à Hasselt.

MESSIEURS,

Le sieur Quaedvlieg, Léon-Dieudonné, ébéniste à Hasselt, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Fauquemont (Limbourg cédé), le 21 mars 1833.

Il habite la Belgique depuis 1856; il a épousé une femme d'origine néerlandaise et quatre enfants issus de son mariage sont nés en Belgique. Le pétitionnaire est exempt des droits d'enregistrement, en vertu du § 4 de la loi du 7 août 1881. Il a rempli, dans son pays, ses obligations sur le service militaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 63 voix contre 18.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS SCHUMMERS, adjudant-sous-officier au 5^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Schummers, Nicolas, adjudant-sous-officier au 5^e régiment de ligne, à Anvers, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hollerich (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 janvier 1860.

Il habite la Belgique depuis 1878; ayant satisfait aux lois sur la milice dans son pays, il s'est engagé le 17 octobre de ladite année, pour un terme de huit années, dans l'armée belge.

Le pétitionnaire a promis d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 71 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

LIII

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur RICHARD SCHWEISTHAL,
sergent-major au 1^{er} régiment de chasseurs à pied.*

MESSIEURS,

Le sieur Schweisthal, Richard, sergent-major au 1^{er} régiment de chasseurs à pied, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bettborn (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 juillet 1859.

Il habite la Belgique depuis le 26 septembre 1878, date de son engagement dans l'armée belge.

Le pétitionnaire s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 11 février 1885, par 77 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.

Le Président,
B^{on} T'KINT DE ROODENBEKE.